

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2906

5 décembre 2008

SOMMAIRE

Adepa Corporate and Trust s.à r.l.	139484	Ideal Constructions S.à.r.l.	139471
Albra S.A.	139481	International Car Renting and Repairing S.à r.l.	139483
Almaso	139477	International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	139461
Anthony Boissière Consulting s.à r.l.	139480	Kinnevik S.A.	139468
Bergasa Holding S.A.	139481	Knauf Center Schmett S.A.	139483
Besch Da Costa Architectes S.à r.l.	139479	Lemon International Holdings S.A.	139471
Brainstorm	139478	L'Ours	139476
Brevik Capital S.A.	139477	Lux-Cel S.A.	139479
Callista Holding	139469	Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	139442
Caro Invest S.A.H.	139476	Manacor (Luxembourg) S.A.	139473
Cathepi	139478	Mansford Europe Investments S.à r.l.	139474
Cauduma	139478	Melo Holding S.A.	139464
COFCOM	139486	Mikek S.à.r.l.	139479
Development Capital 1 S.C.A.	139461	Mobilim Participations S.A.	139463
Dreambox S.A.	139470	Mutua (Luxembourg) S.A.	139472
Drivers Academy Holding S.A.	139469	Natuurgas Société coopérative	139477
Effequatro S.A.	139466	PI-VI International Holding S.A.	139465
eProseed Europe	139479	Raynor S.A.	139467
Euroshoes S.A.	139475	Real Associates S.A.	139468
Fides (Luxembourg) S.A.	139471	Regot Invest S.A.	139475
Fidex Audit S.à r.l.	139474	Sociedade Spa S.A. Holding	139444
FIN.ZO S.A.	139466	Sociedade Spa S.A. Holding	139444
First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	139444	Sofinex S.A.	139473
First-Façades & Plafonnages S.à r.l.	139462	Tank and Wash Syrdall S.A.	139465
GAA Lux S.à.r.l.	139452	Temtex Management S.A.	139473
General Mills Luxembourg S.à r.l.	139464	VARA s.à r.l.	139480
Haken Lighthouse	139467	Vis Capital S.A.	139463
Hatralux	139475	WIM-LUX Industriemontage S.à r.l.	139474
Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl	139480		

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Leveraged Loan Trading Holdings Inc., a corporation, registered with the Secretary of State of the State of Florida, and with registered office at 450 Royal Palm Way, Palm Beach, Florida 33480, here represented by Florie GOUNON, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal.

314 Commonwealth Ave. Inc., a corporation, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, and with registered office at 2711 Centerville Road, Ste. 400, Wilmington, Delaware, United States of America, here represented by Florie GOUNON, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties are the shareholders of Luxembourg Trading Finance S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 130 591, incorporated by a notarial deed passed on June 29, 2007 published in the Memorial C, number 2042 of September 20, 2007. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of Maître Paul Bettingen on June 6, 2008, not yet published in Memorial C.

Which appearing persons, represented as stated here above, requested the undersigned notary to draw up as follows:

1. Decision to change the financial year of the Company so that it starts on the first October and that it ends on the last day of September of each year, with the exception of the two first years. The first year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007. The second year shall begin on January 1, 2008 and shall terminate on September 30, 2008.

2. Subsequent amendment of Article 19 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the financial year of the Company so that it starts on the first October and that it ends on the last day of September of each year, with the exception of the two first years. The first year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007. The second year shall begin on January 1, 2008 and shall terminate on September 30, 2008.

Second resolution

The shareholders resolve to amend Article 19 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

"Art. 19. Financial year. The financial year of the Company starts on the first October and ends on the last day of September of each year, with the exception of the two first years. The first year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007. The second year shall begin on January 1, 2008 and shall terminate on September 30, 2008."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (€ 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version

En l'année deux mille huit, ce jour treize juin.

Devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven.

Ont comparu les personnes suivantes:

Leveraged Loan Trading Holdings Inc., une société, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Floride, dont le siège social est sis au 450 Royal Palm Way, Palm Beach, Florida 33480, représentée au présent acte par Florie GOUNON, avocat, domiciliée au Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé.

314 Commonwealth Ave. Inc., une société, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware, dont le siège social est sis au 2711 Centerville Road, Ste. 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée au présent acte par Florie GOUNON, avocat, domiciliée au Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé.

Ces mandats seront signés « ne varietur » par les parties comparantes et le notaire soussigné, et seront joints au présent acte, pour être déposés en même temps.

Telles parties comparantes sont les associés de Luxembourg Trading Finance S.à r.l. (la «Société»), dont le siège social est sis au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce du Luxembourg sous le numéro 130 591, constitué par acte notarié du 29 juin, 2007, publié dans le Mémorial C, numéro 2042, du 20 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen en date du 6 juin 2008, pas encore publié au Mémorial C.

Telles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné de dresser l'acte suivant:

1. Décision de changer l'exercice comptable de la Société pour qu'elle commence le premier octobre et prenne fin le dernier jour du mois de septembre de chaque année, à l'exception des deux premiers exercices comptables. Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007. Le deuxième exercice comptable commencera le 1 janvier 2008 et prendra fin le 30 septembre 2008.

2. Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident de changer l'exercice comptable de la Société pour qu'elle commence le premier octobre et prenne fin le dernier jour du mois de septembre de chaque année, à l'exception des deux premiers exercices comptables. Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007. Le deuxième exercice comptable commencera le 1^{er} janvier 2008 et prendra fin le 30 septembre 2008.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de modifier l'Article 19 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence le premier octobre et prend fin le dernier jour du mois de septembre de chaque année, à l'exception des deux premiers exercices comptables. Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007. Le deuxième exercice comptable commencera le 1 janvier 2008 et prendra fin le 30 septembre 2008.»

Coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société, ou qui lui seront facturés, en liaison avec la présente constitution, ont été estimés à environ mille euro (€ 1.000,-).

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été dressé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu en la présence des personnes comparantes, qui toutes sont connues du notaire par leur nom patronymique, leur prénom, leur état civil et leur domicile, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte ensemble, avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte est fait en anglais et suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Florie Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juin 2008. LAC / 2008 / 24840. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008143195/202/108.

(080168187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Sociedade Spa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 26.178.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145897/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05429. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Sociedade Spa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 26.178.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145907/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05435. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.696.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FEIP TitleCo (Cayman) Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-213559,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name First Euro Industrial Properties IV S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management – Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the last day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, FEIP TitleCo (Cayman) Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

C Manager:

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FEIP TitleCo (Cayman) Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-213559,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination First Euro Industrial Properties IV S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, FEIP TitleCo (Cayman) Limited, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni.

Gérant C:

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL; J.SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2008. Relation GRE/2008/4374. Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur, (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;
Junglinster, le 7 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008140285/231/408.

(080164705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

GAA Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.988.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gruss Arbitrage Master Fund Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 148286,

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GAA Lux S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (€12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 Provided that there shall always be a majority of directors who are resident in Luxembourg (the Class A Managers) the shareholders may decide to appoint one or several non-Luxembourg resident managers (the Class B Managers).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, and at least four times per year, at the place indicated in the convening notice which shall always be in Luxembourg

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Any manager unable to attend a meeting of the Board may grant a power of attorney to a Class A Manager in order to be represented at such meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if: (i) a majority of its members is present or represented and (ii) a majority of Class A Managers is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (ii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

(iii) In any case, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the shareholder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) A General Meeting of the Shareholders can be called by notice in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place in Luxembourg and at such time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by consent of shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. This majority can never oblige a shareholder to increase his/her/its participation in the Company.

(viii) Any change in the nationality or residence of the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the end of the relevant financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company shall be supervised by one or more réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting shall determine how the balance of the annual net profits of the Company is disposed of after the Board, after taking into account the financial condition of the Company, has recommended how much of the balance of the annual net profits should be disposed of. The General Meeting may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) if interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened by the payment of interim dividends, taking into account the net assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders agree to refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders representing three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and discharge the liabilities of the Company.

16.2. The surplus assets shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications shall be made or the right to receive any notice shall be waived and Shareholders Circular Resolutions are made and evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney shall be granted by any of the means described above.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements in order to be regarded as the equivalent to handwritten signatures. Signatures of Shareholders Circular Resolutions may be affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which when taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Gruss Arbitrage Master Fund Ltd, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (€12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (€12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The reasonable expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and two hundred euros (EUR 1.200.-)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Patrice Gallasin, lawyer, born at Villers-Semeuse, France on December 9, 1970, with professional residence at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, as a Class A manager; and

- Céline Pignon, lawyer, born at Metz, France on March 27, 1977, with professional residence at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, as a Class A manager;

- Paul Boulton, Director, born at Bromley, United Kingdom on November 23, 1968, with professional residence at Gruss Asset Management LLP, 103 Mount Street, London W1K 2TJ, as a Class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue de Glacis, L-1628, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le douze novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Gruss Arbitrage Master Fund Ltd, une société régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à Citco Fund Services (Îles Caïmans) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Îles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Îles Caïmans sous le numéro 148286,

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GAA Lux S.àr.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou peuvent être imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€12,500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants peuvent être révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 A condition qu'il y ait toujours une majorité de gérants étant résidents au Luxembourg, (les Gérants de Classe A), les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants non-résidents du Luxembourg (les Gérants de Classe B).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, et au moins quatre fois par an, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera toujours au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Chaque gérant qui ne pourra pas participer à la réunion, peut donner une procuration à un autre gérant de Classe A, afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si: (i) la majorité de ses membres sont présents ou représentés et (ii) la majorité des Gérants de Classe A sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (ii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une assemblée générale des associés peut être convoquée par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Cette majorité ne peut jamais obliger un associé à augmenter son engagement dans la Société.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes seront approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation peut cesser d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'Assemblée Générale peut décider de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels après que le Conseil, ayant pris en considération la situation financière de la Société, ait recommandé quel montant du solde des bénéfices nets annuels devrait être distribué. L'Assemblée Générale peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (nombre) détenant les trois-quarts du capital social. Les associés peuvent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, seront faites, et les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations seront données par tout moyen mentionné ci-dessus.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Gruss Arbitrage Master Fund Ltd, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (€12,500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (€12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Patrice Gallasin, avocat, né à Villers-Semeuse, France le 9 décembre 9, 1970, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, comme Gérant de Classe A; et

- Céline Pignon, avocat, née à Metz, France le 27 mars March 27, 1977, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, comme Gérant de Classe A;

- Paul Boulton, Directeur, né à Bromley le 23 novembre 1968, avec adresse professionnelle à Gruss Asset Management LLP, 103 Mount Street, Londres W1K 2TJ, comme Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue de Glacis, L-1628, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 novembre 2008. LAC/2008/45940. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146759/5770/486.

(080173361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

Au terme de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue le 20 juin 2008, les mandats de membres du comité de surveillance indiqués ci-dessous n'ont pas été renouvelés:

- PricewaterhouseCoopers
- Mervyn MARTINS
- Laurent MARX

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2008 dans les locaux de Société Européenne de Banque SA, il a été décidé:

- De nommer comme membre du comité de surveillance la société Interaudit S.à.r.l., dont le siège social est 119, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg pour l'audit des comptes au 31.12.2008.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development Capital 1 S.C.A.
Société Européenne de Banque
Agent administratif
Signatures

Référence de publication: 2008148214/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Madame Helena Margareta Friberg avec effet au 19 novembre 2008 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société, nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoef / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148097/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

First-Façades & Plafonnages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 141.912.

—
Cession de parts sous seing privé

L'an deux mille huit, le 24 novembre.

Au siège social de la société FIRST-FAÇADES ET PLAFONNAGES S.à r.l.

Ont comparu:

1 °) Monsieur Domenico RUGGIERO, façadier, né à Palo del Colle (Italie), le 27 septembre 1951, demeurant à L-3526 DUDELANGE, 28, rue des Minières,

2 °) la société à responsabilité limitée FIRST-CONSTRUCTIONS Sàrl, établie et ayant son siège à L-3514 DUDELANGE, 124, route de Kayl, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le n ° 71.215, représentée aux fins des présentes par son gérant, Monsieur Domenico RUGGIERO, prédit,

Seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "FIRST-FAÇADES ET PLAFONNAGES S.à.r.l.", avec siège social à L-3514 DUDELANGE, 124, route de Kayl,

constituée suivant acte, reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date 26 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2506 du 14 octobre 2008, page 120281.

3 °) Monsieur Fabio FERNANDES NOGUEIRA, ouvrier, demeurant à L-3514 DUDELANGE, 124, route de Kayl,

Lesquels comparants ont requis d'acter ce qui suit:

- la société à responsabilité limitée FIRST-CONSTRUCTIONS Sàrl, prédite, déclare céder et transporter sous les garanties de droit à Monsieur Fabio FERNANDES NOGUEIRA, prédit, ici présent et ce acceptant, QUARANTE-NEUF (49) PARTS SOCIALES, appartenant à la société FIRST-CONSTRUCTIONS Sàrl, prédite, dans la prédite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de cette date.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à Monsieur Fabio FERNANDES NOGUEIRA, prédit, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement exprès des associés de la société FIRST-CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,00 €), en vertu de l'acte de constitution, ci-avant cité, reçu par le notaire Paul BETTINGEN, en date du 26 août 2008.

Par la suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1 ° Monsieur Domenico RUGGIERO, prédit, CINQUANTE ET UNE PARTS SOCIALES	51 parts
2 ° Monsieur Fabio FERNANDES NOGUEIRA, prédit, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

139463

Fait et passé à DUDELANGE, date qu'en tête des présentes.

Domenico RUGGIERO / Fabio FERNANDES NOGUEIRA.

Référence de publication: 2008148266/9594/43.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09034. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mobilim Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.624.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée, tenue en date du 14 octobre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Patrice Henri, avec adresse au 1, rue Gerbier, 75011 Paris, France
- Pierre Antoine Martel, avec adresse au 43, rue Grignan, 13006 Marseille, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Patrice Henri, avec adresse au 1, rue Gerbier, 75011 Paris, France, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3) renouvellement du mandat de commissaire de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

4) acceptation de la démission de Xavier Chalandon, avec adresse au Château de la Grange Blanche, 01600 Parcieux, France, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

5) nomination de Jacques Richard, avec adresse au 37, rue Péreire, 78100, Saint-Germain-en-Laye, France, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

6) nomination de Lucie Maurel-Aubert, avec adresse au 9, rue de Belgique, 78110 Le Vesinet, France, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148226/581/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Vis Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.842.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 octobre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Michele Amari, employé privé, né le 03.06.1972 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née 31/10/1975 à Barletta (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

* Madame Elisiana Pedone, employée privée, née le 30/04/1982 à Trani (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

* Monsieur Luca Checchinato, employé privé, né le 06/12/1960 à S. Bellino (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Luca Checchinato, employé privé, né le 06/12/1960 à San Bellino (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vis Capital S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Dominique Audia / Armand De Biase

Référence de publication: 2008148218/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.829.224,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 17 novembre 2008 de la société General Mills Luxembourg S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 5 mars 2008:

Madame Lutgarde Françoise A. Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 16 octobre 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

3. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

4. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 16 octobre 2008:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

General Mills Luxembourg S.à r.l.

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2008148259/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08512. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Melo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 41.533.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour MELO HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008145916/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05049. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

PI-VI International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.606.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 11 novembre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Guido Pitteri, industriel, né le 18.07.1947 à Como (Italie), demeurant Via Cappuccio No 17, I-20100 Milan (Italie), président;
Maurizio Pitteri, administrateur de sociétés, né le 24.05.1944 à Bâle (Suisse), demeurant Via Valegia No 32, CH-6926 Montagnola (Suisse), administrateur;
Sébastien Felici, employé privé, né le 31.05.1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Dominique Audia / Sébastien Felici

Référence de publication: 2008148213/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Tank and Wash Syrdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Z.I. Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.662.

—
*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenant lieu d'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2008*

Les actionnaires de la société TANK AND WASH SYRDALL S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2008, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Frantz Wallenborn, entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

D'autre part:

- Monsieur Frantz Wallenborn, entrepreneur de transports, né le 15 février 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale

est nommé au poste d'administrateur délégué pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

D'autre part, le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Munsbach, le 25 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008148157/503/32.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.532.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2008

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 novembre 2008, le mandat de commissaire aux comptes de la Société ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société Alter Audit S.à.r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme commissaire aux comptes de la Société en remplacement de ComCo S.A., précitée. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIN.ZO S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

BANQUE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008148215/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 novembre 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCO S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

139467

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008148216/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Haken Lighthouse, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.659.

—
*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by one director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
President / -

*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par un administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Référence de publication: 2008148429/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08432. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Raynor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.482.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 31st 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mrs Anne WILBY as director of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Peter ENGELBERG and Mr Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the board until the next annual general meeting.
3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 31 octobre 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mme Anne WILBY comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

3. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008148269/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06395. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Real Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 105.713.

Meeting of the sole shareholder held on 15 October 2008

The sole shareholder has resolved to appoint

PKF Abax Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

as the new statutory auditor.

The mandate will expire at the annual general meeting which will be held in 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31 October 2008.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 15. Oktober 2008

Die Gesellschafterversammlung ernannt:

PKF Abax Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

zum neuen Abschlussprüfer.

Ihre Mandate enden mit der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Oktober 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008148271/592/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07987. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Kinnevik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 64.958.

*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by a director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Pierre Arens / Mikael Larsson

President / -

139469

*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par un administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pierre Arens / Mikael Larsson
Président / -

Référence de publication: 2008148425/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05022. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Callista Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 106.386.

*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by a director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
President / -

*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par un Administrateur et autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Référence de publication: 2008148432/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08435. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Drivers Academy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 62.709.

It was reported that Mrs Mireille Tilignac had tendered her resignation as Director of the company with effect from 15 July 2008.

IT WAS RESOLVED to appoint Mr Whitney Fearnhead as Director with effect on 15 July 2008, for a term of office ending at the company's AGM in 2009.

Signed as of the date first before mentioned in one or more counterparts all of which read together constitute the sole complete record of these resolutions and any one of which shall be a true record of these resolutions.

M.J.M. Lagesse / P.J. Milne
Managing Director / Director

Par décision des Administrateurs de la société, rendue dans une Résolution écrite du 17 octobre 2008:

Les Administrateurs décident de nommer, avec effet en date du 15 juillet 2008:

Monsieur Whitney Fearnhead (adresse professionnelle: 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg) en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2009.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Russell Bedford Luxembourg S.à r.l.
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008141242/1747/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00713. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Dreambox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.353.

—
*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Attendance List:

Peter Engelberg, President

Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
President / -

Référence de publication: 2008148439/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08523. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Ideal Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 28, Neiewee.
R.C.S. Luxembourg B 124.166.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2008

Première résolution

La démission de Monsieur Nicolas IVKOVIC, né le 28 novembre 1962 à Creutzwald (F), demeurant à F-57150 CREUTZWALD, 176, rue de la Houve, est acceptée.

Deuxième résolution

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Ines Marisa PEREIRA GONCALVES, née le 19 juillet 1979 à Sao Gonçalo/Amarante (P), demeurant à L-9157 HEIDERSCHEID, 28, Neiewee.

Troisième résolution

La gérante unique dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148483/785/20.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00260. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080173484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Lemon International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 83.302.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMONT INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2008148478/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08090. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.469.

—
Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Madame Helena Margareta Friberg avec effet au 19 novembre 2008 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148096/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Madame Helena Margareta Friberg avec effet au 19 novembre 2008 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société, nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.
R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148095/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Sofinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.699.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008148480/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08091. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Temtex Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 129.581.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 24.09.2008
Ref. B 129.581

Hiermit trete ich mit sofortiger Wirkung aus dem Notarvertrag vom 24.09.2008 zurück.

Den 11. November 2008.

Erwin Reimund Blug.

Référence de publication: 2008143008/9554/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03851. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Madame Helena Margareta Friberg avec effet au 19 novembre 2008 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148094/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mansford Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.075,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2008148476/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04948. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Fidex Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.513.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEX AUDIT S. à r. l., Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008148481/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08092. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

WIM-LUX Industriemontage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 126.970.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

139475

Heinerscheid, le 25/11/2008.
WIM-LUX Industriemontage
p.o Fiduciaire Eisleck Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008148485/800953/15.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2008, réf. DSO-CW00231. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Regot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.647.

—
*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by a director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par un administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Graham Wilson / Tommy Grönberg.

Référence de publication: 2008148446/1369/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06394. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Hatralux, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuengerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 100.458.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 25/11/2008.

HATRALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148487/800953/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2008, réf. DSO-CW00232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Euroshoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 46, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.717.

—
Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2008

1. Est renouvelé le mandat de Madame Marie Broka-Jacob, née le 20 octobre 1954 à Rocourd (BE), demeurant à L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln, en sa qualité d'administrateur-délégué.

2. Sont renouvelés les mandats d'administrateurs pour les personnes suivantes: Madame Marie Broka-Jacob, née le 20 octobre 1954 à Rocourd (BE), demeurant à L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

Monsieur André Broka, né le 20 avril 1949 à Liège (BE), demeurant à L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

Madame Lydia Broka, née le 11 janvier 1973 à Rocourd (BE), demeurant à L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148492/785/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Caro Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.170.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2008 que:

1- Monsieur Paul MÜLLER demeurant à L-9840 SIEBENALER, Maison 20,

2- la société LUCKY-INVEST HOLDING S.A. ayant son siège social à 52 Esplanade, L- 9227 DIEKIRCH,

3- la société EAST-WEST TRADING COMPANY SARL ayant son siège social à 52 Esplanade, L-9227 DIEKIRCH, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

4- Monsieur Philippe MONCOUSIN, demeurant à B- 6900 MARCHE-EN-FAMENNE, 23, la Champagnette, a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5- Monsieur Paul MULLER demeurant à L-9840 SIEBENALER, Maison 20, a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 novembre 2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148493/2602/29.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2008, réf. DSO-CW00194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

L'Ours, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.612.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148503/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07610. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Almaso, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.881.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148505/1640/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2008, réf. DSO-CT00071. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Brevik Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 67.477.

*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Attendance List:

Peter Engelberg, President
Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
President / -

*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président
Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Référence de publication: 2008148443/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08436. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Natuurgas Société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 33, Schwiedelbtouch.
R.C.S. Luxembourg B 112.714.

AUFLÖSUNG

Am 26. August des Jahres 2008, um 20.00 Uhr, fand am Sitz der Gesellschaft Natuurgas Société Coopérative, 33, Schwiedelbtouch, L-8806 Rambrouch die ausserordentliche Generalversammlung statt, mit folgender Tagesordnung:

Auflösung der Gesellschaft mangels Aktivitäten

Herr Marc Blaise bittet um die Ernennung des Büros. Folgende Personen werden nominiert:

1. Frau/Herr Blaise Marc, Vorsitzender
2. Frau/Herr Lanners Roger, Beisitzender
3. Frau/Herr Mausen Anny, Schreiber

Das Büro stellt fest, dass 6 von 9 Stimmen anwesend sind, so dass die ausserordentliche Generalversammlung beschlussfähig ist.

Sodann geht der Vorsitzende zur Tagesordnung über.

Es wird abgestimmt über folgenden Punkt: Auflösung der Gesellschaft mangels Aktivitäten

Es stimmen für die Auflösung der Gesellschaft: 6 Stimmen

Es stimmen gegen die Auflösung der Gesellschaft: 0 Stimmen

Hiermit stellt die ausserordentliche Generalversammlung fest, dass die Société Coopérative NATUURGAS mit sofortiger Wirkung aufgelöst ist.

Da sich keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung befinden, beendet das Büro die ausserordentliche Generalversammlung.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Beisitzender / Schreiber

Référence de publication: 2008148489/785/29.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Cauduma, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.246.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148495/1640/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2008, réf. DSO-CW00119. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Cathepi, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.855.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148496/1640/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2008, réf. DSO-CW00185. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Brainstorm, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.111.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148497/1640/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 octobre 2008, réf. DSO-CV00282. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080173265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Mikek S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.676.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Cession de parts, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 17 novembre 2008, enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2008, DIE/2008/10306,

de la société à responsabilité limitée «MIKEK sàrl», avec siège social à L-9050 Ettelbruck, 44, Grand'rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.676,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 3 février 2003,

la situation suivante:

1. Monsieur Mike Pierre SCHWÖRER, employé privé, né le 12 septembre 1977 à Pétange (matr. 1977 09 12 213), demeurant à L-9172 Michelau, am Brill, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Peggy SCHWÖRER, commerçante, née le 9 mai 1975 à Pétange (matr. 1975 05 09 226), demeurant à L-7664 Medernach, 30, Dolenberg, ce-acceptant, la totalité des cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

2. Suite à la cession qui précède, les cent (100) parts sociales de la "MIKEK sàrl" appartiennent toutes à Mme Peggy SCHWÖRER, prénommée, et la société est à considérer comme société unipersonnelle.

Ettelbruck, le 21 novembre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2008148569/4917/25.

(080173881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

**eProseed Europe, Société Anonyme,
(anc. Lux-Cel S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 novembre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008148550/2724/14.

(080174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Besch Da Costa Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 125.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008148574/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2008, réf. DSO-CW00219. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.652.

—
*Extrait du Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2008*

(...)

L'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le décès du gérant technique de la société, Monsieur Emile REILES, de son vivant hôtelier, ayant demeuré en dernier lieu à L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick REILES, en sa qualité de gérant administratif de la société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Patrick REILES, indépendant, demeurant à L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2008. Référence: DSO-CW00143.

Reçu (€): quatorze. Droit d'enregistrement: 12 €. Droit de timbre: 2 €. Total: 14 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

Patrick REILES / Josette MATHIEU

Référence de publication: 2008148536/241/27.

(080172278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

VARA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 103.932.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148533/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2008, réf. DSO-CV00233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080172251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Anthony Boissière Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.522.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 25 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148584/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2008, réf. DSO-CW00198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Albra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.934.

—
EXTRAIT

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés du 27 octobre 2008, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, LSO-CW04244, les administrateurs ont décidé de renouveler les mandats de trois administrateurs, des deux administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs:

1.- Monsieur Ralph SCHAUS, commerçant, né à St.Vith (B), le 10 avril 1960, demeurant à B-4780 St.Vith, 6, An der Höhe.

2.- Monsieur Marc REIFF, commerçant, né à Ettelbruck, le 17 juin 1972, demeurant à L-9769 Roder, Maison 23.

3.- Monsieur Joseph MEYER, commerçant, né à St.Vith (B), le 8 avril 1955, demeurant à B-4780 St.Vith, 82, Schoenberg.

Le mandat des deux administrateurs délégués: Monsieur Ralph SCHAUS et Monsieur Marc REIFF, prénommés.

Le mandat du commissaire:

Maître Edith REIFF, avocat, demeurant à L-9713 Clervaux, 1, Montée de l'Abbaye.

Clervaux, le 17 novembre 2008.

Martine WEINANDY

Le notaire

Référence de publication: 2008148535/238/22.

(080172276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Bergasa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.590.

—
L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BERGASA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.590, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 127 du 22 mars 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital en Euros, sous seing privé, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 235 du 29 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires de ceux représentés, ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article premier des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BERGASA HOLDING S.A.". "

2) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article quatre des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4**. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

3) Modification du dernier alinéa des statuts de la Société intitulé "Disposition Générale", qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier article des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BERGASA HOLDING S.A.". "

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4**. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa des statuts de la société intitulé "Disposition Générale", qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

139483

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 31 octobre 2008, Relation: EAC/2008/13545. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008149133/219/95.

(080175765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF CENTER SCHMËTT SA

Signature

Référence de publication: 2008148526/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08514. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

International Car Renting and Repairing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.206.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 02/01/2008

Am 2. Januar 2008 fand am Gesellschaftssitz in Weiswampach, die außerordentliche Generalversammlung der Teilhaber der ‚International Car Renting and Repairing‘ S.à r.l. statt.

Vorstand

Die Sitzung wurde um 18.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank PROBST, Geschäftsführer, eröffnet.

Beratungen

Der Vorsitzende erklärt, dass die Gemeindeverwaltung von Weiswampach für das Dorf Weiswampach Straßennamen eingeführt und Hausnummern abgeändert hat.

Die Anschrift für den Sitz der Gesellschaft muss daher abgeändert werden. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich somit in

9990 Weiswampach - Duarrefstrooss Nr. 1.

Die Versammlung genehmigt einstimmig.

Abschluss

Die Sitzung endet um 18.40 Uhr.

PROBST Frank

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008148568/800325/25.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2008, réf. DSO-CV00332. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080174019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Adepa Corporate and Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 143.128.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 5, rue du Bua.

2.- La société anonyme "ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.721,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Yves STASSER, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée " ne varietur " par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ADEPA CORPORATE AND TRUST s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'expertise comptable.

Elle peut procéder à la constitution, à la domiciliation, à l'administration, à la gestion et à la transformation de toute société.

La société peut réaliser toutes expertises comptables et fiscales et détenir tout mandat se rapportant à l'organisation, à l'appréciation et au redressement de comptabilités et de comptes de toute nature; l'établissement de bilans, l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et des organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, et en général, réaliser tout conseil comptable, fiscal, économique, patrimonial et financier se rattachant à la profession d'expert-comptable.

La société peut prêter tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle, immobilière ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17: Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Yves STASSER, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) La société anonyme "ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.", préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Jean-Yves STASSER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER. Enregistré à Capellen, le 18 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3490. - Reçu soixante-deux euros. 12.400,00 à 0,50 % = 62,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 novembre 2008.

A. WEBER.

Référence de publication: 2008149106/236/137.

(080176256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

COFCOM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.694.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUCAFINA, une société anonyme ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2008, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 20 octobre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de: «COFCOM».

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'Assemblée Générale des associés.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés donné en Assemblée Générale des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Pour engager valablement la société, la signature du gérant unique ou de l'intégralité des gérants en cas de pluralité de gérants est requise.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à

entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 2400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois.

2) Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

a.- Monsieur Romain BONTEMPS, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy

b.- Monsieur Ralph BOURGNON, expert-comptable et fiscal, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

c.- Monsieur Ronald WEBER, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

Vis-à-vis de tiers la société est engagée et représentée par la signature de conjointe de deux gérants.

2) Le siège social est établi au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43071. Reçu € 1000,- (mille Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008140287/206/115.

(080164634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.